

N° 5298⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion du Luxembourg au Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers signé à Bruxelles le 26 juin 1999

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

(14.4.2004)

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi sous rubrique en séance plénière.

Le projet sous examen a pour objet d'autoriser l'adhésion du Luxembourg au protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

L'amendement dont question prévoit l'application de régimes simples et performants basés sur l'évolution technologique intervenue dans le domaine de l'information, du commerce et du transport dans le but de répondre ainsi aux besoins actuels des gouvernements et entreprises.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général,

Robert LEY

Le Président,

Marco GAASCH

